

ELECTION DES REPRESENTANTS DES COLLEGES DES PERSONNELS AU CONSEIL

DE L'I.U.T GRAND OUEST NORMANDIE

COLLEGE A – Professeurs des universités (5 sièges)

COLLEGE B – Autres enseignants- chercheurs (5 sièges)

COLLEGE C – Enseignants d'autres catégories (5 sièges)

COLLEGE D – Chargés d'enseignements vacataires (2 sièges)

COLLEGE E – Personnels BIATSS (5 sièges)

Scrutin du mardi 10 octobre 2023

Cette élection est organisée dans les bureaux de vote ouverts sur 7 sites :

- à Alençon de 9h00 à 15h30 - bureau A 02 , à proximité de la scolarité
- à Caen Campus 2 de 9h00 à 15h30 – salle Forum RDC bâtiment enseignement
- à Cherbourg de 9h00 à 15h30 - rue intérieure
- à Ifs de 9h00 à 15h30 - local étudiants au RDC côté Département RT
- à Lisieux de 9h00 à 15h30 - secrétariat TC
- à Saint-Lô de 9h00 à 15h30 - salle 113
- à Vire de 9h00 à 15h30 - secrétariat

Mode de scrutin :

Les membres des conseils sont élus au scrutin de liste à la représentation proportionnelle avec répartition des sièges restant à pourvoir selon la règle du plus fort reste. Le panachage n'est pas autorisé.

A l'issue du scrutin du 10 octobre, l'ensemble des urnes seront centralisées à Caen Campus 2 afin de réaliser un dépouillement unique par collège qui aura lieu à 17h30.

Durée du mandat : La durée du mandat des personnels est de **4 ans**.

Conditions d'exercice du droit de suffrage :

Nul ne peut prendre part au vote s'il ne figure pas sur une liste électorale. Il est établi une liste électorale par collège.

Constitution des listes électorales :

Il convient de distinguer les personnels inscrits d'office sur les listes électorales des personnels qui doivent en faire la demande :

1) Electeurs inscrits d'office sur les listes électorales :

• Personnels BIATSS :

a) Titulaires :

Les personnels BIATSS titulaires rattachés administrativement à l'IUT Grand Ouest Normandie sont électeurs et éligibles dans le collège des personnels BIATSS.

b) Non titulaires et stagiaires :

Les personnels BIATSS non-titulaires et stagiaires rattachés administrativement à l'I.U.T Grand Ouest Normandie sont électeurs et éligibles dans le collège des personnels BIATSS, sous réserve d'être en fonction à la date du scrutin pour une durée minimum de 10 mois et d'assurer un service au moins égal à un mi-temps.

• Personnels enseignants-chercheurs, enseignants :

a) Titulaires

Les personnels enseignants-chercheurs, enseignants titulaires affectés à l'université accomplissant un service d'enseignement à l'I.U.T Grand Ouest Normandie sont électeurs et éligibles dans les collèges A, B et C selon leurs corps d'appartenance.

Les enseignants-chercheurs et enseignants titulaires exerçant une activité d'enseignement ou de recherche dans plusieurs composantes sont électeurs dans deux unités au plus.

b) Non titulaires :

Les personnels enseignants-chercheurs, enseignants en CDI recrutés par l'établissement sont électeurs et éligibles dans le collège A, B et C selon leurs corps d'appartenance sous réserve qu'ils effectuent un nombre d'heures d'enseignement au moins égal au tiers des obligations d'enseignement de référence (soit 64 heures ETD) apprécié sur l'année universitaire.

2) Electeurs inscrits sur les listes électorales sous réserve qu'ils en fassent la demande :

- **Autre enseignants non titulaires et stagiaires :**

Les autres enseignants stagiaires ou non titulaires (contractuels CDD, PAST, PR et MC associés, ATER, agent temporaires vacataires, chargés d'enseignements vacataires, contractuels doctorant avec un avenant d'enseignement, moniteurs ...) qui effectuent un nombre d'heures d'enseignement au moins égal au tiers des obligations d'enseignement de référence (soit 64 heures ETD) apprécié sur l'année universitaire sont électeurs et éligibles dans les collèges A, B, C et D selon leurs corps d'appartenance sous réserve qu'ils soient en fonction à la date du scrutin.

- **Chercheurs :**

Les personnels de recherche contractuels en CDD exerçant des fonctions d'enseignement ou de recherche sont électeurs et éligibles dans le collège B sous réserve qu'ils effectuent un nombre d'heures d'enseignement au moins égal au tiers des obligations d'enseignement de référence (soit 64 heures ETD) apprécié sur l'année universitaire ou qu'ils effectuent en tant que docteurs une activité de recherche à temps plein au sein d'un laboratoire rattaché à titre principal à l'I.U.T Grand Ouest Normandie (ABTE).

Modalités de modifications des listes électorales :

- **Pour toute personne qui doit être inscrite d'office sur les listes électorales :**

Les demandes écrites de modification de liste électorale, comportant une signature manuscrite, sont déposées auprès des directrices administratives de pôle jusqu'au jour du scrutin et déposées au bureau de vote le jour du scrutin.

- **Pour toute personne dont l'inscription sur les listes électorales est subordonnée à une demande de sa part :**

Les demandes écrites de modification de liste électorale comportant une signature manuscrite doivent être déposées **au plus tard le mercredi 4 octobre 2023** auprès des secrétariats de pôle.

Dépôt des candidatures :

- Le dépôt des candidatures est obligatoire. Les candidatures sont présentées sur une liste.
- Peuvent être candidats au sein du collège dont ils sont membres tous les électeurs régulièrement inscrits sur les listes électorales.
- Les noms des candidats sont rangés par ordre préférentiel. Les listes sont composées alternativement d'un candidat de chaque sexe.
- Les listes peuvent être incomplètes sous réserve d'être composées alternativement d'un candidat de chaque sexe.
- Le nombre de candidats sur un liste ne peut excéder le nombre de siège à pourvoir ;
- Elles doivent être accompagnées de l'original des déclarations de candidatures signées par chaque candidat.

Les listes de candidats doivent être **adressées par lettre recommandée**, ou **déposées** auprès des directrices administratives d'Alençon, Caen et Cherbourg **avec accusé de réception**.

Adresse :

I.U.T Grand Ouest de Normandie – Pôle d'Alençon : Site universitaire d'Alençon - 61250 Damigny – Secrétariat de direction
I.U.T Grand Ouest de Normandie – Pôle de Cherbourg en Cotentin : 60 rue max Pol Fouchet- CS 20 082-50130 Cherbourg Octeville- bureau –Administration générale -
I.U.T Grand Ouest de Normandie – Pôle de Caen : campus 2- boulevard Maréchal Juin -14032 Caen cedex -1^{er} étage secrétariat de direction

La date et l'heure limite pour le dépôt des candidatures est fixée au mercredi 4 octobre 2023 à 12h00

Aucune candidature ne peut être déposée, modifiée ou retirée après la date et l'heure limite prévue pour le dépôt des candidatures

Vote par procuration :

Les électeurs qui ne peuvent voter personnellement ont la possibilité d'exercer leur droit de vote par un mandataire en lui donnant procuration écrite pour voter en leur lieu et place.

Attention ! - Le mandataire doit être inscrit sur la même liste électorale que la personne qui donne procuration. **Nul ne peut être porteur de plus de deux procurations.**

Chaque procuration est établie sur un imprimé numéroté par la composante. Le mandant doit justifier de son identité lors du retrait de l'imprimé. Le retrait et la remise de l'imprimé établissant la procuration peuvent se faire en présentiel ou par voie électronique. Dans le cas d'un retrait par voie électronique, le courriel de demande doit être accompagné d'une copie d'une pièce d'identité en pièce jointe.

La procuration peut être établie jusqu'à la veille du scrutin. Elle est enregistrée et conservée par la composante. Une copie est remise au mandant. La composante établit et tient à jour une liste des procurations précisant les mandants et les mandataires. Cette liste sera confiée au bureau de vote le jour du scrutin.

Pour toute question, vous pouvez contacter :

- Florence Balent au pôle d'Alençon au 02.33.80.85.24 florence.balent@unicaen.fr
- Cyrielle Dunogent au pôle de Cherbourg en Cotentin au 02.33.01.45.08 cyrielle.dunogent@unicaen.fr
- Marie-Noëlle Sonsini au pôle de Caen au 02.31.56.71.15 marie-noelle.sonsini@unicaen.fr